

SEANCE ORDINAIRE DU 17 MARS 2005

Président : M. Thierry AESCHBACHER
Vice-président : M. Dominique ZEHFUS
Secrétaire : M. Bernard DESPLANDS
Membres : MM. Gilles AUGSBURGER, Marc GUILLERMIN,
André RICHERT

Sont présents :

M. Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Fabrice BADET, Pierre BUTSCHI, Mmes Monique BUUNK-DROZ, Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Mariefrance DANCET, Marceline DILONARDO, MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Mme Hélène GIACOBINO, M. Pierre JAQUET, Mmes Andrée JELK-PEILA, Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. Jérôme MAILLARD, Christian MARCHIANDO, Charles PAGE, Alberto PEREZ-IRIARTE, Frédéric PROGIN, Mmes Louise REY, Piera ROUGE-LUETTO, Myriam SCHMID, MM. Karel STUDER, Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY

Excusés : M. Alain BOSSHARD, Mme Martine DEGLI AGOSTI,
M. Henri IMHOF

Assistent à la séance : M. François LANCE, Maire
M. François BAERTSCHI et M. Pascal CHOBAS,
Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2005
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 2 mars 2005 –
Rapporteur : Mme Claudine CORMINBOEUF**
 - a) Demande d'une dérogation au rapport des surfaces (0,26) sur la parcelle 3357, feuille 52 de Lancy au 7, chemin Dami **p. 556 Arrêté**
 - b) Audition de l'Association Les Passereaux **p. 556 Information**
 - c) Divers
- 7) **Commission des travaux et constructions – Séance du 1er mars 2005 –
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**
**Commission des finances et logement – Séance du 7 mars 2005 –
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**
 - a) Chemin des Mouilles et Vieux-chemin-d'Onex
– Reconstruction des collecteurs
– Réaménagement de la chaussée
Crédit d'investissement (Fr. 703'000.--) **p. 560 Arrêté**
 - b) Chantiers divers – Boucllement des comptes **p. 561 Arrêtés**
 - c) Divers

Séance ordinaire du 17 mars 2005

- 8) **Commission de la sécurité – Séance du 28 février 2005 –**
Rapporteur : M. Fabrice BADET
- a) Point sur les mesures de santé et de sécurité au travail
– Audition de M. Pierre-André BISE **p. 563** **Information**
 - b) Divers
- 9) **Commission des travaux et constructions – Séance du 1er mars 2005 –**
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER
- Requalification de l'espace public du parc Marignac et de la piscine municipale de Marignac – Présentation de variantes **p. 566** **Information**
 - 9b) Résolution « J'y vis, j'y vote » **p. 569** **Résolution**
 - 10) Présentation des comptes 2004 **p. 578**
 - 11) Propositions individuelles et questions **p. 584**
 - 12) Questions du public

M. AESCHBACHER : J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance de notre Conseil. Je salue la présence de notre Maire, M. François Lance ainsi que celle de nos deux Conseillers administratifs, MM. François Baertschi et Pascal Chobaz.

Je salue également la présence de la secrétaire de notre Conseil, Mme Augsburguer, ainsi que celle de notre fidèle huissier, M. Jean-Louis Breda.

Je constate avec toujours autant de plaisir la présence de notre secrétaire générale, Mme Odile de Garrini, ainsi que celle de nombreux chefs de service de l'administration de notre commune.

Je remercie enfin le public présent ce soir qui démontre ainsi son intérêt pour la vie de cette dernière.

Je dois excuser les absences de MM. Bosshard et Imhof.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. BUUNK-DROZ : Je proposerai, d'entente avec le Président, que la résolution fasse l'objet du point 9bis.

M. BAERTSCHI : Je vous propose, ainsi qu'au Conseil municipal, d'abroger le point 6a) de l'ordre du jour pour des raisons techniques qui sont difficiles à expliquer.

J'en profite au passage pour remercier le zèle de M. Favre, Président de la commission et de Mme Augsburguer qui était chargée d'établir l'arrêté. En effet, à la suite de questions et d'explications, nous nous sommes aperçus que la dérogation au rapport aux surfaces sur la parcelle 829, ne concernait en fait pas seulement la parcelle 829, mais également la parcelle 828, ce qui nous a échappé, il faut le reconnaître.

En l'occurrence, le projet de M. Goetschmann, s'il ne comprend que la parcelle 829, n'est pas un projet à 0,40 mais à 0,41, 0,42, donc ce n'est pas possible. L'autorisation qu'il a reçue du département ne correspond pas à ce projet, donc cela ne sert à rien de voter sur une autorisation qui n'a pas été donnée.

Séance ordinaire du 17 mars 2005

Il est fort possible que d'ici un mois, nous ayons à voter sur un projet qui lui sera mieux ficelé, c'est la raison pour laquelle, que notre vote n'a pas de raison d'être.

M. AESCHBACHER : L'ordre du jour est accepté moyennant ces deux modifications.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2005

M. AESCHBACHER : Le procès-verbal est approuvé avec mes remerciements à son auteur.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. AESCHBACHER : J'ai reçu un courrier nous invitant à un tournoi de football à 7 organisé le samedi 18 juin 2005 au stade de Florimont au bénéfice des enfants handicapés de Clair-Bois-Lancy. Si des personnes sont intéressées à faire une équipe du Conseil municipal, vous pouvez venir me voir tout à l'heure. Je pense que cela pourrait être quelque chose de sympathique.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LANCE : Quelques informations culturelles parmi d'autres :

- Du samedi 9 avril au vendredi 15 avril, le service culturel organise une exposition collective d'artisans lancéens à la ferme Marignac. Le vernissage est prévu le samedi 9 avril à 11.00 heures.
- Le samedi 16 avril, le danseur et chorégraphe américain Steve Paxton sera présent à la villa Bernasconi pour une soirée de projection et de discussion animée par Alexandre Demidoff, journaliste au quotidien Le Temps.
- Le mercredi 6 avril à 18.30 heures aura lieu à la ferme de la Chapelle le vernissage de l'exposition consacrée à Elisabeth Perusset, peintre.
- Dans le cadre des grands soirs de Culture et Rencontre, la Fondation vous propose le lundi 11 avril 2005 à l'aula du collège de Saussure une conférence de Rosette Poletti sur le thème « Savoir rebondir dans la vie en développant ses capacités de résilience ».
- Vous signaler encore les deux prochains concerts du Groupe Culturel : dimanche 20 mars à 17.00 heures au Collège de Saussure avec l'ensemble instrumental Divertimento et le samedi 9 avril à 20.00 heures avec l'orchestre de la Madeleine.
- Prochain vernissage à la villa Bernasconi, le vendredi 15 avril 2005 avec l'exposition Design Network Switzerland. A cette occasion, les représentants du gratin des agences de publicité de Suisse décerneront le prix au meilleur diplômé de l'année en Suisse.

Séance ordinaire du 17 mars 2005

Vous pouvez vous rendre compte ainsi de la richesse des événements culturels qui se déroulent sur notre commune !

Autre information :

- Le prochain don du sang, organisé par la section des samaritains de Lancy, se déroulera le mardi 5 avril de 14.00 à 19.00 heures, et j'en profite pour saluer le nouveau président de la section des samaritains, M. Fabrice Badet.
- Autre événement symbolique qui se déroulera au stade de Genève le dimanche 20 mars à 14.00 heures : le match de championnat de 1ère ligue qui opposera Servette des moins de 21 ans au Grand-Lancy FC. Je vous invite à venir nombreux à ce match, on demandera un prix unique de Fr. 10.-- d'entrée, il y aura quelques animations et il y aura même le match rediffusé sur Léman Bleu en direct.
- La prochaine rencontre annuelle des entreprises lancéennes se déroulera le jeudi 2 juin 2005 à 10.30 heures à l'institut Florimont dans le cadre de son 100ème anniversaire. Vous aurez l'occasion de participer à un débat entre Daniel Borel, co-fondateur de Logitech SA et Charles Beer, Conseiller d'Etat sur le thème de la concordance entre l'enseignement dispensé et les exigences de la vie professionnelle.

Information sur le chantier du tram :

L'accès au chemin des Semailles depuis l'avenue des Communes réunies sera définitivement supprimé dès le jeudi 7 avril 2005. L'accès au chemin des Semailles pourra s'effectuer par le chemin Emile-Paquin dont le sens sera inversé ou le chemin des Palettes.

M. BAERTSCHI : Le 13 avril, la Commission des affaires sociales se réunit, mais en plus, elle invite tous les membres du Conseil municipal, vous recevrez un courrier, à venir entendre des représentants de l'institut d'études sociales et des étudiants qui ont fait un travail, entre autre, sur le quartier des Palettes, un travail sociologique bien entendu, et qui sont prêts à nous le présenter pendant cette séance de la Commission des affaires sociales élargie.

Le Président de la Commission des affaires sociales pensait, et moi aussi d'ailleurs, que cela valait la peine d'ouvrir cette séance à tout le monde. Ce quartier est un quartier qui bouge, qui souvent est victime de préjugés. Je trouve important que nous entendions tous ce que ces étudiants ont fait dans leur travail. Je vous invite à noter cette date dans vos agendas à 18.30 heures dans cette salle ou une autre s'il le faut.

Pour compléter ce que j'ai dit, je vous invite à lire à la page 5 du procès-verbal de la dernière séance de la commission, le site Internet sur lequel se trouve ce travail, site qui n'est pas simple d'accès, mais cela vaut la peine de le consulter.

M. CHOBAS : Pas de communication.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

Séance ordinaire du 17 mars 2005**6. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séance du 2 mars 2005 -
Rapporteur : Mme Claudine CORMINBOEUF****a) Demande d'une dérogation au rapport des surfaces (0,26) sur la
parcelle 3357, feuille 52 de Lancy, au 7, chemin Dami**
=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet (clichés) : Il s'agit de villas jumelées par les garages.

Un locataire demande l'agrandissement de son séjour par un jardin d'hiver et un coin barbecue. Cet agrandissement représente 30 m² pris sur le jardin, ce qui engendre une densité de 0,26 au lieu de 0,2.

Il faut relever que 3 villas identiques sont sises dans le périmètre et que, si nous acceptons cette dérogation, on peut s'attendre à ce que les autres propriétaires formulent un jour une demande similaire.

La commission a accepté cette dérogation par 6 oui et 2 abstentions.

M. STUDER : Je viens de prendre connaissance du plan et, indépendamment du bien-fondé de cette demande, j'aurai bien entendu préféré qu'une partie relativement modeste de la surface habitable soit imputée sur les 4 places de garage, plutôt que de prendre de nouveau une place sur le bâti. Comme il a été très justement relevé, indépendamment du fait qu'on crée un précédent, je constate que les demandes de dérogation sont de plus en plus nombreuses. Quand il s'agit simplement d'un coin barbecue ce n'est pas dramatique, mais je crains que ce genre de demandes s'étende.

L'arrêté 6b) est accepté par 29 oui – 0 non – 2 abstentions. (Voir Annexe).

c) Audition de l'Association Les Passereaux
=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Mme Meyer Chanson et MM. Jeanmaire, président, et Völki, membre des Passereaux sont reçus.

Le président précise que le Conseil municipal ne peut que donner son préavis au projet de l'Etat.

Le premier projet présenté par l'Etat a été remanié selon les remarques de la Commission de l'aménagement du territoire. Ainsi, les tours sont passées de 16 à 14 étages. Les grandes maisons ont perdu leurs attiques, la continuation du mail a été réalisée, un demi-groupe scolaire rajouté dans le projet, les espaces verts et publics mieux répartis.

L'Association des Passereaux a été créée en 1998 pour la sauvegarde du quartier, l'équilibre entre les habitations et les espaces verts.

Les points positifs que l'Association a relevés dans ce projet de quartier des

Séance ordinaire du 17 mars 2005

Semailles/Rambossons sont une cohérence entre l'aménagement des grandes maisons, une limitation de la circulation en surface, les droits à bâtir à transférer.

Les points négatifs relèvent de la qualité de l'architecture des tours, la destruction de l'ensemble architectural des villas des Rambossons, de grandes maisons construites à côté de villas préservées, un inventaire des arbres existants insuffisant, un manque d'espaces et de bâtiments publics.

L'Association propose :

- de revenir à une densité de 0,8.
- une architecture harmonieuse style la Lancéenne / Pré-du-Camp
- une mixité sociale dans l'ensemble du quartier
- limiter les immeubles à 4 étages
- si possible de ne pas construire des tours
- garder les villas sur le chemin des Rambossons

Leurs questions :

- veiller à ce que les droits à bâtir qui seront reportés se fassent de manière équitable pour tous les propriétaires.
- penser à une compensation pour que les propriétaires qui vendraient et voudraient acheter ailleurs puissent le faire sans dommage financier pour eux.
- avoir un planning de mise en œuvre.

Leur volonté dans ce projet est de rester constructif et pouvoir continuer à vivre dans ce quartier avec leurs enfants et pouvoir vendre seulement lorsqu'ils jugeront le moment venu pour eux.

Le représentant de l'Etat répond que si l'on descend au-dessous d'une densité de 1 %, on n'aura pas la possibilité de faire du logement social car ce ne sera alors plus rentable. Les grandes maisons seraient constituées en PPE, loyers libres. Les tours subventionnées. Ce secteur étant proche du futur tram, la mobilité douce est respectée.

En ce qui concerne le report des droits à bâtir entre les tours et les grandes maisons, étant en zone 3, on peut énoncer le prix de vente Fr. 650.--/m².

Pour ce qui est de la densité, 1 % est une moyenne car pour les grandes maisons, il s'agit de 0,6 et pour les tours de 1.3

Les villas du chemin des Rambossons n'ont pas présenté pour la CMNS de grande valeur architecturale.

Il est bien clair que les propriétaires vendent leurs droits à bâtir, mais jouissent toujours de leur bien.

Le Président rappelle que le Conseil d'Etat fixe la répartition de 2/3 logements subventionnés et de 1/3 en loyer libre. La Commune demande des logements HM, soit un loyer fixé en fonction du revenu et le reste en loyer libre.

M. Völki a demandé si la zone de développement peut être modifiée pour n'avoir que du PPE.

Mme Meyer Chanson a rappelé le contreprojet de l'ALU voté par le Conseil municipal à 0,8 de densité qui avait été accepté lors de votation communale. Décision qu'il

Séance ordinaire du 17 mars 2005

faudrait respecter dans ce périmètre.

Le Président rappelle que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont le dernier mot dans ce choix de densité, et que les demandes émanant, soit de la Commune, soit de l'Association des Passereaux, ne seront pas forcément prises en compte.

En outre, un changement de zone serait pratiquement impossible, car il faudrait alors déposer une initiative qui demande ce changement.

Il rassure les propriétaires qui ne peuvent pas être expropriés pour construire du logement à la place de leur villa.

M. Jeanmaire serait d'avis de supprimer une tour et de faire un parc public à la place.

En finalité, la commission devra se prononcer sur un projet définitif présenté par l'Etat, avec si possible les demandes de la Commune respectées. Ce projet devra être avalisé, par notre Conseil municipal, et fera ensuite le tour des services cantonaux pour être finalement mis à l'enquête publique.

Il est rappelé que le plan directeur fixe le périmètre et qu'ensuite c'est un plan localisé de quartier qui affine le projet.

M. FAVRE : Je demande l'ouverture du débat.

M. AESCHBACHER : Je vous laisse la parole M. Favre.

M. FAVRE : Pour les personnes qui font partie de la commission et des relais dans les partis respectifs, il s'agit d'un projet très conséquent, de l'avenir également de notre commune. Suite au rapport très complet relatif à l'audition de l'Association des Passereaux, je pense, qu'avant d'envoyer ce plan à l'Etat et que l'on n'ait plus rien à dire, on n'est tout de même pas à la veille de voir des tours là-bas, je propose de refaire un tour de piste dans chaque parti, que chaque parti se penche vraiment sur le projet.

J'ai l'intention de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance de la Commission de l'aménagement du territoire ce projet, avec l'aval du Conseiller administratif délégué, pour qu'il fasse l'objet d'une prise de position, des compléments, des suppléments, des modifications qui pourraient être apportés par chaque parti, pour faire plus ou moins l'unanimité, il y a la densité à déterminer, et si on a une volonté concrète du municipal, plus forts on sera face à l'Etat. Le but n'est pas vraiment de se faire imposer mais de dialoguer d'une manière la plus unanime possible, on ne sera jamais tous d'accord. J'aimerais que cela se passe de cette manière. Il s'agit de quelque chose de vraiment important, il ne s'agit pas d'un objet mineur, c'est un objet majeur pour notre commune et il faudrait que cela se passe le mieux possible à l'avenir avec l'Etat.

M. BAERTSCHI : En effet l'intervention de M. Favre va bien dans le sens d'une acceptation maximale pour un projet qui concerne notre commune donc de côté-là, je suis parfaitement d'accord avec lui. Le seul problème c'est sur la méthode, il ne faudrait pas non plus à force de faire des allers retours, on reste encore 10 ans à parler.

Séance ordinaire du 17 mars 2005

Je suis toujours prêt à en discuter, pas plus tard que ce matin, on a encore vu les mandataires en fonction des différentes choses et je leur ai demandé d'arriver avec un projet définitif qui nous sera présenté au début juin. Je veux bien que l'on revienne encore là-dessus, je vais faire en sorte que le dernier plan, qui a encore été discuté ce matin, vienne dans les différents groupes pour que vous puissiez poser des questions, que de refaire venir les mandataires, je tiens juste à dire que dans ces choses-là, il ne faut pas non plus traîner, c'est un plan directeur de quartier, ce n'est pas un plan localisé de quartier. Je partage tout à fait votre avis qu'il ne faut pas se laisser imposer quoique ce soit, mais je n'ai pas cette impression, la parole est bien donnée à tout le monde.

Donc je vais faire en sorte que le dernier plan qui va sortir de notre discussion aujourd'hui vous soit communiqué le plus rapidement possible, afin de permettre d'éventuelles modifications. Je souhaite qu'il n'y ait quand même pas trop de grosses modifications pour que cela ne remette pas tout en question. Peut-être des modifications auxquelles nous n'avions pas fait attention ou des précisions à communiquer afin que les services de l'Etat puissent prendre leur décision en toute connaissance de cause. Je vous remercie M. Favre d'être extrêmement attentif sur ce dossier.

d) Divers

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : M. Baertschi informe que la commission devra étudier l'éventuelle vente d'une parcelle située au chemin des Verjus, (ancienne villa Pisteur) proche du parc public existant le long du stade des Fraisiers.

Un commissaire demande à étudier la possibilité d'installer des modérateurs de vitesse sur l'avenue des Morgines et y déplore le manque de places de stationnement.

M. Baertschi répond à une commissaire que c'est bien la Commission de l'aménagement du territoire qui se penchera sur la mise à jour du plan directeur communal très prochainement.

Une autre commissaire informe que le virage du chemin du 1er-Août a une mauvaise visibilité et il en est pris note.

M. AESCHBACHER : J'ai une demande à faire, que les orateurs s'expriment un peu plus fort pour le public. J'ai eu des remarques la dernière fois que le public avait un peu de peine à comprendre ce qui se disait. Essayons déjà de parler de manière distincte pour que le public puisse comprendre aussi.

7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -**Séance du 1er mars 2005 -****Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER****COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT - Séance du 7 mars 2005 -****Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**

Séance ordinaire du 17 mars 2005

a) Chemin des Mouilles et Vieux-chemin-d'Onex
- **Reconstruction des collecteurs**
- **Réaménagement de la chaussée**
Crédit d'investissement (Fr. 703'000.--)

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet (clichés) : Commission des travaux et constructions - M. Chobaz signale aux commissaires que le sujet passera également à la Commission des finances et logement car il présente un dépassement par rapport au budget 2005. Le dépassement est dû au volume de travaux qui est plus important que prévu. La Ville de Lancy doit recevoir une subvention de Fr. 438'000.--, d'où une dépense nette de Fr. 300'000.-- pour Lancy.

M. Kuonen du Service des travaux et constructions présente les plans de ce projet, et précise, qu'avec le chantier des Mouilles, les collecteurs seront prolongés jusqu'au carrefour en direction du Collège de Saussure.

De plus, certaines canalisations sont posées à une faible profondeur et devront être reposées plus profondément, d'où le surcoût des travaux par rapport à la 1ère étude.

La discussion dévie sur la circulation dans ce quartier qui se développe passablement, et il est rappelé qu'un plan localisé de quartier a été avalisé par le Conseil municipal le 16 septembre 1998 et qu'il existe, même s'il ne règle pas tous les problèmes.

Les propositions sont enregistrées par le magistrat qui souligne qu'il faut également tenir compte de l'accès desservant les commerçants dans ce secteur.

Le projet d'arrêté est accepté à l'unanimité par les commissaires.

Commission des finances et logement - M. Kuonen du Service des travaux et constructions fait une brève présentation des travaux à effectuer pour expliquer le montant des travaux qui passe de Fr. 300'000.-- à Fr. 700'000.--.

Il précise que, pour l'extension du centre commercial, l'accès et la sortie pour les livraisons seront faits par une rampe souterraine, sans circulation sur le chemin des Mouilles.

La discussion dévie également sur des problèmes de circulation et, il est confirmé que des « gendarmes couchés » seront réinstallés pour la modération du trafic dans ce secteur.

Suite à une question posée en Commission des travaux et constructions, M. Lance précise que l'installation de fibre optique pour le télé-réseau sera faite en parallèle de la pose des collecteurs.

Le projet d'arrêté est accepté à l'unanimité par les commissaires.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

Séance ordinaire du 17 mars 2005**b) Chantiers divers – Boucllement des comptes**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : *Commission des travaux et constructions* - M. Chobaz rappelle que le boucllement des comptes pour certains chantiers intervient de manière régulière.

En l'occurrence, le présent examen porte sur 25 crédits. Quatre d'entre eux font l'objet de demandes de crédits complémentaires, deux pour la crèche Emile-Dupont, un pour le CASS de Lancy-Sud et un dernier pour un projet abandonné, suite à un refus de la Commission des monuments, de la nature et des sites.

Il restera d'autres crédits à présenter dont le boucllement n'est pas encore définitif, et M. Chobaz informe, qu'en l'état de ses connaissances actuelles, il n'y pas de cadavre dans le placard.

Pour la Commission des finances et logement, M. Lance rappelle que cette dernière doit se prononcer uniquement sur les objets qui présentent un dépassement.

2.3. Passerelle Chancy-Tivoli

M. Chobaz rappelle que ce crédit complémentaire de Fr. 11'857.30 est destiné à boucler les comptes d'un crédit d'étude pour une passerelle destinée à relier le quartier de Surville à celui de Tivoli.

M. Lance explique que l'élaboration de ce projet avait pour but de sécuriser l'accès des enfants à l'école, suite à une demande des parents.

Le projet a été abandonné pour des raisons techniques et de sécurité, les TPG n'étant pas d'accord de réaliser une passerelle au-dessus des caténaires de leurs trolleybus.

Les commissions des travaux et constructions et des finances et logement ont accepté à l'unanimité le projet d'arrêté.

M. CHOBAS : Je remercie le rapporteur de son exposé, je voulais simplement préciser que l'opposition n'est pas de la Commission des monuments, de la nature et des sites, mais de la Commission cantonale d'urbanisme.

L'arrêté 2.3. est accepté par 30 oui – 0 non – 1 abstention. (Voir Annexe).

2.7. CASS Lancy-Sud

Suite au crédit de construction de Fr. 1'510'000.-- voté le 21 mars 2002, un dépassement de Fr. 64'760.60 s'est avéré dû à des travaux supplémentaires.

M. Côte, du Service des travaux et constructions, explique que les bandeaux en façades ont été refaits, que des stores électriques ont été installés et qu'un local d'archivage en sous-sol a été aménagé.

M. Chobaz précise que l'aménagement d'une agence bancaire en CASS était problématique à la base, et rappelle que ce projet a bénéficié d'une subvention du DASS à hauteur de 35 %.

Séance ordinaire du 17 mars 2005

M. Lance précise qu'après la subvention, la dépense nette pour ce projet s'élève à Fr. 1'043'116.15.

Après lecture du projet d'arrêté, la Commission des travaux et constructions l'accepte par 9 oui et 1 abstention, alors que la commission des finances et logement l'accepte à l'unanimité.

L'arrêté 2.7. est accepté par 29 oui – 0 non – 2 abstentions. (Voir Annexe).

2.10. Crèche Emile-Dupont

Dépassement du crédit d'étude de Fr. 31'815.35 par rapport au crédit de Fr. 150'000.- voté le 26 novembre 2000

M. Chobaz rappelle la difficulté à obtenir l'autorisation de construire, la Commission de l'architecture ayant demandé de nombreux remaniements. Au départ, le bâtiment existant devait être préservé et, ensuite la serre démolie.

L'option de tout démolir et de reconstruire la crèche d'un seul niveau a été prise pour des raisons économiques, d'où la nécessité d'une nouvelle étude.

M. Lance rappelle que le déclassement de la zone de verdure était intervenu quelques mois avant l'ouverture du chantier et que les études successives ne font l'objet que d'un seul crédit d'étude.

Le projet d'arrêté est accepté à l'unanimité par les deux commissions.

L'arrêté 2.10. est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

2.11. Crèche Emile-Dupont

Crédit complémentaire de Fr. 291'955.75 par rapport au crédit de construction de Fr. 2'702'000.-- voté le 30 mai 2000

M. Chobaz rappelle que le fonds d'équipement communal a alloué une subvention de Fr. 300'000.-- pour ce projet, montant qui n'était pas connu au moment du vote de ce crédit.

La subvention fédérale a été octroyée directement à l'Association de l'espace de vie infantine du Plateau. Le dépassement provient du remaniement du projet, les annexes et les locaux demandés pour les utilisateurs n'étaient pas prévus initialement. Des tables à langer, des meubles-évier ont dû être ajoutés et des rangements ont dû être créés pour les jeux d'enfants.

Les commissaires relèvent le luxe des équipements et soulèvent une nouvelle fois que les exigences devraient être mieux fixées au départ du chantier.

Certains regrettent que les dépassements ne soient pas soumis au Conseil municipal qui est systématiquement mis devant le fait accompli.

M. Chobaz précise que le sujet des crèches sera abordé le 7 mars lors de la séance de l'Association des communes genevoises qui doit discuter du règlement d'application relatif à la petite enfance et, il ajoute que le Grand Conseil légifère mais ne se donne pas les moyens de sa politique.

Séance ordinaire du 17 mars 2005

M. Lance rappelle qu'il y a des contraintes importantes au niveau des règlements en matière d'équipements des crèches.

Le projet d'arrêté est accepté par 9 oui et 1 abstention par la Commission des travaux et constructions et par 5 oui, 2 non et 3 abstentions par la Commission des finances et logement.

L'arrêté 2.11. est accepté par 22 oui – 7 non – 2 abstentions. (Voir Annexe).

c) Divers

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : *Travaux et constructions* - Un commissaire s'inquiète du mauvais état du Vieux-chemin-d'Onex, à la hauteur du 70, route du Pont-Butin et à l'angle du chemin Pré-Monnard, vu le grand nombre de nids de poule. Le problème sera étudié.

Le Président demande à quel stade d'avancement se trouvent les travaux de la piscine depuis l'annonce du report de 15 jours de l'ouverture de la piscine.

M. Côte répond que les carreleurs sont au travail sous tentes chauffées alors que le gros œuvre est arrêté, les centrales à béton ayant fermé en raison des conditions climatiques.

Un commissaire estime que, dans la 1ère phase du chantier, les travaux de bétonnage auraient pu être effectués et la grue démontée au mois de décembre, comme cela avait été planifié.

Finances et logement - M. Lance précise le calendrier des prochaines séances et stipule que la présentation des comptes 2004 aura lieu en séance plénière le 17 mars 2005.

D'autre part, il souhaite rencontrer la régie Brun dans une prochaine séance pour discuter des comptes des villas que possède la commune.

**8. COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 28 février 2005 -
Rapporteur : M. Fabrice BADET****a) Point sur les mesures de santé et de sécurité au travail**

=====

M. BADET présente le sujet : En préambule, notre Maire nous annonce que les nouvelles directives MSST (Médecins du Travail et autres Spécialistes de la Sécurité au Travail) ont obligé le Conseil administratif à demander au responsable de la sécurité, M. Pierre-André Bise, d'œuvrer au respect de ces nouvelles exigences. Ceci sera assez complexe au vu des différentes activités de la commune : administration, voirie, parcs et promenades, ASM, service financier, piscine, travaux et constructions, service

Séance ordinaire du 17 mars 2005

social. Ces directives plus complètes en matière de sécurité et de santé au travail concernent toutes les entreprises de plus de 5 personnes.

C'est donc à M. Bise de prendre la parole et, comme à son habitude, c'est avec un exposé clair et précis muni de différents dossiers et transparents, qu'il nous explique sa nouvelle charge. La directive MSST repose sur la loi fédérale sur l'assurance accidents (LAA), elle impose à l'employeur de prendre toutes les mesures qui s'imposent et de mettre en œuvre tous les moyens pour éviter les risques d'accident. Le travailleur est, quant à lui, tenu d'agir selon les instructions données

Dans ce but, M. Bise a reçu de nombreux documents émanant du BPA et de la SUVA, services qui se chargeront de contrôler si des mesures ont été mises en place. Ils pourront également analyser et étudier les accidents afin de diagnostiquer s'il y a faute.

Étant donné que M. Bise ne peut pas s'intégrer dans tous les fonctionnements des services de la commune, il a demandé à tous les chefs de services d'analyser les risques propres à leurs secteurs. Un responsable de sécurité a été désigné par service et également un responsable par bâtiment. Il se tient par contre toujours à leur écoute, afin de pouvoir répondre à leurs questions et de les aider dans leurs tâches.

Pour commencer en douceur, la première étape sera l'analyse par tranche de secteur et ceci afin de ne pas décourager les chefs de services. Certains services, comme la piscine ou les électriciens, auront plus de facilité, étant donné que leurs métiers exigent déjà certaines normes de sécurité.

M. Bise travaille avec la collaboration de M. Jean-Daniel Glardon, qui s'occupe spécifiquement de la sécurité routière.

Un budget de Fr. 40'000.-- est à la disposition de M. Bise pour effectuer ce travail.

Le premier objectif pour l'année 2005 est la mise en place d'une formation spécifique pour les concierges, puis pour tout le personnel, sur la lutte contre le feu et les mesures à prendre pour sauver des vies en cas d'accident.

Le second est annoncé comme un scoop, c'est la préparation d'une campagne sur les accidents non professionnels. En 2004, 250 cas ont été annoncés contre 208 accidents professionnels. Cette campagne a pour but de préserver la santé de nos collaborateurs, mais également la diminution des coûts qu'engendrent ces accidents.

L'accident non professionnel survient surtout dans les activités sportives, telles que football et ski. Cette campagne sera faite sur la base d'une semaine de prévention, elle aura lieu du 3 au 7 octobre 2005 à la ferme Marignac. Les animations porteront sur la préparation au ski, au port du casque à vélo et sur l'obligation du port de la ceinture. Les partenaires de notre ville seront le TCS et les TPG. Il y aura différents secteurs et des simulations faites par le BPS et le TCS. Des « check-lists » permettront à chacun de se sensibiliser sur les risques d'accidents domestiques, un concours est prévu. Encore une fois, la ville de Lancy sera le précurseur d'une telle semaine de la sécurité.

Séance ordinaire du 17 mars 2005

Dans le secteur de la communication, M. Bise prévoit de temps à autre des « flashes » électroniques, pour le rappel de certaines règles. Des panneaux sont prévus pour les services qui ne travaillent pas devant un écran.

M. Bise peut s'appuyer sur l'aide de spécialistes, tels que médecins du travail.

Un commissaire demande si le travail effectué a déjà porté ses fruits. On lui répond que c'est trop tôt pour poser un bilan, cependant un premier séminaire effectué avec les concierges et la régie Brun a démontré les manques de certains objets à l'usage de la sécurité, tel que gants et lunettes de protection. Notre Maire émet le sentiment que des mesures de sécurité existent depuis longtemps, surtout dans les domaines de la piscine et du service des parcs et promenades. La question de la sécurité au travail doit aussi concerner l'administration de notre commune, surtout en ce qui concerne les places de travail, comme la posture dorsale des collaborateurs.

Un commissaire nous donne son avis et encourage M. Bise à continuer dans cette voie. Lui-même chef d'entreprise, a dû prendre en charge ce domaine, qui n'est pas toujours vraiment compris de ses collaborateurs.

Mais la santé, n'est-elle pas l'affaire de tous !!!!!

La séance se termine avec un grand merci à M. Bise pour la clarté de son exposé.

b) Divers

=====

M. BADET présente le sujet : Le Président et un commissaire donnent un premier élément de réponse à la question posée lors du dernier Conseil municipal concernant la sortie des véhicules prioritaires en cas de déplacement du poste de police d'Onex sur Lancy. Contrairement aux séries télévisées, les véhicules des postes sont souvent déjà en patrouille et partent rarement du poste sirène hurlante.

Un commissaire se pose la question sur l'attente souvent trop longue au giratoire des Palettes et ceci au sujet du feu rouge qui s'enclenche sans pour autant voir un tram arriver, ce qui donne envie à beaucoup d'automobilistes de couler ce feu, jusqu'au jour où... Le Président invitera prochainement un collaborateur des TPG spécialiste de la question du trafic, afin de pouvoir répondre aux questions perspicaces des commissaires.

Une question a été posée par un commissaire, au sujet du plan de viabilité hivernale et de ses priorités d'intervention sur le territoire communal, par exemple sur le déglacage, et non-déneigement comme indiqué sur le rapport rose, du parking de la mairie qui a eu lieu avant les préaux des écoles. M. Bise nous informe qu'un homme de piquet peut déclencher un plan d'alarme au niveau du Service des parcs, promenades et maintenance. En ce qui concerne les écoles, c'est une demande des responsables du Département de l'instruction publique et ceci pour le plaisir des enfants. Une demande sera faite par le biais de notre Maire, afin de recevoir une réponse plus précise auprès du Conseiller administratif délégué et du chef du service des parcs, promenades et maintenance.

Séance ordinaire du 17 mars 2005**9. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 1er mars 2005 -
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER****Requalification de l'espace public du parc Marignac et de la piscine
municipale de Marignac – Présentation de variantes**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. Rey, du bureau d'architectes ACAU, rappelle que la réalisation du passage sous l'avenue des Communes-Réunies permet de récupérer une surface de 2'150 m2.

Le plan initial prévoyait l'installation de 2 terrains de beach-volley côte à côte, mais implique l'abattage d'un bel arbre.

En fonction des contraintes sur le site, la traversée piétonne devra être étudiée et l'on pourrait imaginer que les terrains de beach-volley soient construits dans le prolongement l'un de l'autre. Les terrains prévus seront beaucoup plus grands que celui qui existe actuellement.

Il faut également imaginer que la pelouse pourra être accessible en dehors de la période d'ouverture de la piscine, avec par exemple un bassin pour enfants. Le principe à étudier est celui d'une zone circonscrite et close par une grille et des haies pendant la saison d'ouverture de la piscine, puis accessible librement en dehors de cette période.

Pendant la saison d'ouverture de la piscine, l'accès s'effectuera par un passage en dessous du chemin séparant la zone de verdure de la piscine. Ce passage sera facile à réaliser, compte tenu de la dénivellation existante.

La discussion est ouverte. Un commissaire demande si le terrain de beach-volley ne pourrait pas rester à la place actuelle ; un autre de ne prévoir qu'un terrain de façon à privilégier la zone de verdure, proposition soutenue par d'autres commissaires.

Il est précisé que la dimension d'un terrain est de 10 x 20 m., soit une surface de 200 m2 par terrain, permettant d'accueillir des compétitions.

Un commissaire, suivi par un autre, demande d'abandonner l'idée de bassin pour enfants à cet endroit, et de ne prévoir que des douches d'été.

Un commissaire rappelle que son groupe avait demandé que l'on réalise des infrastructures pour les activités hivernales.

L'idée d'une patinoire est relancée avec une solution synthétique.

M. Chobaz abonde dans les remarques formulées et précise qu'il ne s'agit pas d'organiser des compétitions à cet endroit. Il pose la question de la privatisation de cette zone pour un accès exclusif aux usagers de la piscine afin de ne pas la transformer en champ de mine ou en prison.

La solution de haies partielle avec des grilles devra être étudiée.

Séance ordinaire du 17 mars 2005

Un crédit d'étude sera proposé, puis un autre crédit pour la réalisation des travaux qui sont envisageables en automne 2005.

M. AUGSBURGER : Je demande l'ouverture du débat.

M. AESCHBACHER : Une opposition, l'ouverture du débat est ouverte.

M. AUGSBURGER : A deux mois de l'ouverture de la piscine, j'aimerais juste, avant de me faire poignarder, préciser quelques petits points.

Les architectes ont eu un mandat qui était essentiellement basé sur la couverture de l'avenue des Communes-Réunies, et sur les pédiluves circulaires qui ont dû être abandonnées à cause de la commission, cette fois, des monuments, de la nature et des sites, sauf erreur.

J'aimerais quand même vous rappeler qu'il y a eu plus de Fr. 500'000.-- de crédit d'étude pour ces réfections et que sur le budget de Fr. 11'500'000.--, il y a environ Fr. 1 mio d'honoraires pour les différents bureaux d'architectes et d'ingénieurs. La demande, en janvier 2004, pour un rapport intermédiaire de façon à pouvoir exécuter en 9 mois les travaux, a été faite. Les mandataires l'ont acceptée, mais n'ont jamais pris contact avec ces ingénieurs, d'où aujourd'hui, un chantier qui ne va pas pouvoir s'achever dans les délais.

Les délais pour moi ne sont pas le 15 mai parce que j'ai toujours parlé du mois de juin, donc cela n'est pas du tout important, si c'est le 15 juin, ce sera le 15 juin.

Par contre, les solutions techniques qui ont été choisies sont mauvaises. Le retard ne provient pas du mauvais temps qu'on a eu cette année, le retard provient du fait que les travaux de bétonnage prévus l'année passée, devaient être finis l'année passée.

Qu'est-ce qu'on a fait ? Il y avait un planning qui a été posé, le premier dans la séance du 28 octobre 2004, lorsque j'ai posé la question, si on le tenait, on m'a dit, celui-là est abandonné, on m'en a remis un nouveau, ce dont je remercie M. Chobaz, en janvier de cette année.

Les travaux de bétonnage devaient être terminés l'année passée comme prévu avec une grue qui était installée, et qui était démontée, qu'est-ce qu'on a fait ? On a fait de l'hydro-démolition, c'est le plus mauvais choix qu'on pouvait faire, le mois de retard vient de là, et de nulle part ailleurs, il ne faut pas se le cacher. S'il le faut, je le prouverai ultérieurement.

Donc, aujourd'hui, on a ce retard qu'on a de la peine à combler. Qu'est-ce qu'on fait ? Le problème, à mon avis, je suis allé encore voir cet après-midi, est uniquement pour le bassin non-nageur. Le bassin non-nageur, avec les solutions qu'on avait proposées, serait aujourd'hui, déjà en eau, donc on pourrait se baigner. Simplement, on a commencé par de l'hydro-démolition, après cela n'allait pas, on a commencé par du sciage, après on a tout supprimé, et on est en train de le refaire, comme s'il n'avait jamais existé, d'où la pose d'une nouvelle grue ou de celle qui a été démontée, je ne sais pas, donc il y a une grue uniquement posée pour le bassin non-nageur. Qui paie cela ? Aucune idée ? C'est nous, mes chers amis. Donc la facture et les économies demandées : niet !

Séance ordinaire du 17 mars 2005

Depuis un mois, le bassin olympique est chauffé, 6'000 m² chauffés durant un mois, pas un ouvrier à l'intérieur. Aujourd'hui ou hier, 4 carreleurs pour commencer les travaux. On avait demandé que des consortiums soient faits. Il y a eu 4 carreleurs qui ont fait le bassin du plongeur, puis les mêmes 4 carreleurs qui ont fait la pataugeoire, pour l'instant, il y a 4 carreleurs de plus qui commencent le bassin olympique. Il faut trois fois plus de monde, d'où l'idée du consortium. Cela n'est pas admissible de la part des mandataires.

Sur ce sujet, je dis : aujourd'hui, nous devons les laisser finir, cela est clair, mais on n'a pas de nouveau mandat à leur donner tant que l'on n'aura pas des comptes pour ce qui a été fait et des explications claires. Je reviendrai simplement sur une remarque qu'on a eue en Commission des travaux et constructions. Pour le passage du Pont des Briques, j'ai posé une question et M. Côte m'a répondu que, grâce au changement de mandataire, une économie de Fr. 25 % avait été réalisée pour les travaux. C'est ce qu'on demande depuis le début. Ce n'est pas parce qu'on est un bon projeteur, qu'on est un bon réalisateur, c'est toujours la difficulté qu'on a dans le bâtiment.

Aujourd'hui, la prochaine fois que j'irai, ce sera pour l'inauguration, et j'espère ne plus avoir besoin de prendre la parole sur ce sujet. Je n'aimerais pas qu'on nous cache, par de fausses explications, les problèmes techniques parce qu'on a fait des mauvais choix dès le départ.

J'ai la cassette que ces gens n'ont jamais voulu voir sur les travaux qui ont été faits à Carouge en 9 mois, 20 % plus importants, et le 1er juin, tout le monde se baignait à satisfaction.

Donc, personnellement, je refuserai les prochains crédits demandés pour ces aménagements qui ne touchent absolument pas l'exploitation de la piscine, soyons d'accord. C'est un plus qu'on va donner au public qui sera appréciable certainement pour tout le monde. A mon avis, on doit avoir des explications et changer de témoin pour les prochains travaux. Je vous remercie de votre attention.

M. CHOBAS : J'imagine que l'intervention de M. Augsburger a été dûment protocolée. Il a rappelé que nous avons des mandataires. Je ne manquerai donc pas de transmettre intégralement l'intervention de M. Augsburger aux mandataires en les priant de se déterminer sur son contenu.

Pour le reste, en ce qui me concerne, je n'ai rien à ajouter. J'observe simplement que, quand on parle montant d'honoraires, un montant d'un million peut paraître beaucoup. C'est toutefois encore un peu moins de 10 % du crédit. Il reste à savoir, effectivement, de quelle manière ces honoraires sont répartis entre les ingénieurs et les architectes.

Dernier élément : il est vrai que nous avons connu le plus rude hiver depuis 1985. M. Augsburger, a priori, dit que ce n'est pas un élément majeur. Je ne réagirai pas à cette affirmation. Je fais simplement un constat. Encore une fois, nous demanderons aux mandataires toutes les explications que ceux-ci nous doivent et que je ne manquerai pas de vous transmettre.

Cela étant, il faudra aussi que le Conseil municipal se détermine sur la suite qu'il entend donner au projet de requalification de l'espace public de la piscine, qui est un projet intéressant et dans lequel le Conseil municipal, le Conseil administratif avaient

Séance ordinaire du 17 mars 2005

la volonté d'aller. Si une majorité d'entre vous ne veut plus y aller ou ne veut plus y aller avec les mandataires actuels, la question sera tranchée ultérieurement.

M. FAVRE : En ce qui concerne les mandataires, dans le sens du projet, j'abonde dans le sens de M. Augsburg. Je suis un peu dérangé aujourd'hui sur les travaux. A la Commission des travaux et constructions, ils sont venus présenter leur vague croquis, esquissé, sur l'accès qui doit traverser les murs en béton pour rejoindre l'esplanade au niveau de l'avenue des Communes-Réunies.

Quand on sait les difficultés que nous avons eues avec la Commission des monuments, de la nature et des sites,, ne serait-ce que pour remettre en état un plongeoir, on n'a pas la certitude de pouvoir faire cet accès, donc si on ne peut pas le faire, tout le projet n'a plus de valeur.

Les architectes pour l'école du Petit-Lancy ont pré-consulté la Commission des sites pour les prises de jour dans les combles, avant de lancer l'objet avec l'aménagement des combles, ce qui était une démarche cohérente et intelligente.

Là, on vient nous présenter le projet beach-volley, etc. le principal élément c'est l'escalier de liaison, entre les terres-pleins en béton, l'eau et l'esplanade de verdure au niveau de l'avenue des Communes-Réunies, et on n'a aucune garantie qu'on pourra faire cet accès. On peut le mettre à gauche, on peut le mettre à droite, la première question est, est-ce qu'on pourra le faire ?

Visuellement, quand on voit l'entêtement stupide de la Commission des monuments, de la nature et des sites, mais on a dû faire face, pour les pédiluves qui étaient une excellente proposition, il faut obtenir un avis préalable de la CMNS.

M. CHOBASZ : Je peux rassurer M. Favre. Il est évident qu'avant de venir avec un crédit d'étude, les mandataires feront les démarches utiles vis-à-vis de la Commission des monuments, de la nature et des sites, pour savoir si l'opération projetée, en tant que telle, a des chances d'aboutir.

Je vous laisse le soin d'apprécier les propos de M. Favre vis-à-vis de ses confrères. La démarche devant une Commission du Conseil municipal visait à essayer de vous donner un feed-back qui soit le plus en amont possible de la décision du Conseil municipal. C'est un projet dans lequel nous sommes tous associés et, dans lequel, nous marquons tous un intérêt, d'après ce que j'ai pu constater jusqu'à présent. Le but était de tenir la Commission des travaux et constructions au courant du suivi, au courant de l'évolution de projet.

La prochaine fois que nous reviendrons, ce sera avec le crédit d'étude. Nous aurons donc bien sûr l'occasion d'en reparler.

9b) RESOLUTION « J'Y VIS, J'Y VOTE »

Mme BUUNK-DROZ : Je vais commencer par un commentaire à cette résolution étant donné que nous ne pouvons pas projeter, le public ne l'a pas et je la lirai tout à l'heure.

Séance ordinaire du 17 mars 2005

Vous savez que nous allons bientôt nous prononcer sur les deux initiatives « J'y vis, j'y vote, l'aînée et la cadette » concernant le droit de vote, pour la cadette, ou le droit de vote et d'éligibilité pour l'aînée, pour les résidents étrangers au niveau communal.

Vous avez lu l'argumentation soulignant l'enrichissement culturel et financier que constitue cette population, souvent très active dans nos sociétés ou manifestations locales. L'Agenda 21, dans ses ateliers du futur, en fait déjà l'expérience.

Cette résolution est déposée dans plusieurs conseils municipaux car nous souhaitons que l'autorité communale prenne officiellement position en sa faveur, par respect et hospitalité pour ses citoyens étrangers, dont beaucoup s'intéressent à la vie politique de leur lieu de domicile.

A la suite de divers contacts effectués dans les partis de ce Conseil, nous venons ce soir avec deux propositions de résolution sur lesquelles nous vous demandons de vous prononcer :

- La première concerne l'initiative dite « l'aînée », proposant le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers au niveau communal, en fait c'est celle que vous avez reçue ;
- La deuxième concerne l'initiative dite « la cadette », proposant le droit de vote, uniquement, des résidents étrangers au niveau communal.

Dans la proposition que vous avez reçue avec le dossier pour ce soir, il y a une petite erreur à corriger, sous le deuxième considérant :

Il s'agit, selon les chiffres de 2004, de 35,35 % de personnes habitant Lancy sans passeport helvétique. Quant à ceux qui y travaillent, ils ne sont pas concernés si la commune n'est pas leur lieu de domicile.

Ressentant une ouverture, chez plusieurs d'entre vous, à une telle prise de position, nous nous réjouissons de vous présenter ces deux possibilités qui vous permettront de vous prononcer de manière nuancée, si vous le désirez.

Je vous donne maintenant lecture de cette résolution :

- « *Considérant d'une part que :*
 - *le corps électoral genevois sera appelé à se prononcer le dimanche 24 avril 2005 sur les deux initiatives populaires intitulées « J'y vis, j'y vote : l'aînée » et « J'y vis, j'y vote : la cadette », concernant respectivement les droits de vote et d'éligibilité communaux des résidents étrangers, et le droit de vote communal de ces mêmes résidents,*
 - *ces deux initiatives représentent clairement des enjeux de politique municipale, notamment en matière d'intégration et de citoyenneté, et intéressent de ce fait directement le Conseil municipal de la Ville de Lancy*
- et considérant d'autre part que :*
- *plus de 50 % des personnes actives à Lancy n'ont pas de passeport helvétique,*
 - *nombre de ces personnes étrangères s'investissent dans la vie économique, sociale, culturelle et sportive de leur commune de résidence,*
 - *indépendamment de la nationalité, la citoyenneté concrétise une activité civique au sens large, soit une démarche personnelle concrète et active en faveur de la collectivité,*
 - *il est légitime que celles et ceux qui participent par leur contribution fiscale à la richesse d'une collectivité locale aient leur mot à dire sur la redistribution de cette contribution sous forme de prestations,*

Séance ordinaire du 17 mars 2005

- *il est d'autant plus aisé de responsabiliser et d'impliquer les étrangers dans la vie de leur cité qu'on leur accorde une place où ils peuvent réellement influencer leur cadre de vie direct,*
- *l'élargissement du corps électoral de la Ville de Lancy stimulerait la vie politique municipale.*

La version que vous avez : *la Ville de Lancy, par l'entremise de son Conseil municipal, déclare soutenir et recommander un double vote favorable à ces des deux initiatives, le dimanche 24 avril 2005, c'est la première proposition.*

La deuxième proposition : *la Ville de Lancy, par l'entremise de son Conseil municipal, déclare soutenir et recommander un vote favorable à l'initiative « J'y vis, j'y vote la cadette », le dimanche 24 avril 2005 ».*

Mme CASUTT : Une résolution pour dire aux citoyens de Lancy ce qu'ils doivent voter. Est-ce que réellement les gens ne sont plus capables d'avoir un avis personnel, ils auraient besoin de nous pour savoir ce qu'ils doivent voter. L'avis des partis ne serait donc pas suffisant ?

Nous pensons que les citoyens ne peuvent pas lire les différentes indications données par les partis ?

Pourquoi donner un avis sur une initiative cantonale et pas sur les 8 projets soumis au vote le 24 avril ?

Si nous acceptons cette résolution, il n'y a pas de raison de ne pas proposer des résolutions pour les autres sujets, et sur toutes les votations à venir.

Nous dérivons de notre mandat si nous commençons à nous mêler de tout ce qui se passe au niveau cantonal ou fédéral.

Nous avons un travail à fournir pour la vie communale qui est déjà assez riche.

J'ai l'impression que si nous entrons en matière pour cette résolution, nous n'aurons pas fini de dériver sur toutes sorte de sujets qui vont nous accaparer et nous risquons de passer à côté de projets ou de sujets qui sont plus fondamentaux pour la commune.

Laissons à nos partis faire leur travail de recommandation pour les votations et concentrons-nous sur nos sujets municipaux.

Pour les raisons évoquées ci-dessus le groupe Démocrate-chrétien refusera cette résolution pour son principe et non pour son contenu, chacun étant libre de voter selon sa conscience ou son parti.

M. AUGSBURGER : Je suis très heureux pour une fois d'entendre les propos de Mme Casutt. Je vois dans cette résolution, une récupération politique, relativement malsaine, le groupe Socialiste pendant 20 mois, on ne l'a pas entendu, et tout d'un coup, à un mois des élections, on vient prétendre qu'il faut donner des consignes à tous les citoyens.

Je pense que vous auriez pu venir en parler hier soir à la Maison Civiq, il n'y avait aucun élu socialiste lors de ce débat. Notre parti est clair depuis le 9 décembre : « Bon pour ma commune, oui double aux initiatives ». Donc cela nous l'avons décidé

Séance ordinaire du 17 mars 2005

le 9 décembre avant d'entendre les consignes du Conseil municipal de Lancy. Il est donc hors de question qu'on entre en matière sur ce sujet, ici à Lancy.

Mme JELK-PEILA : Lors de la campagne pour l'initiative « J'y vis, j'y vote » il y a quelques années, le groupe de l'Alliance de Gauche avait sollicité le soutien du Conseil municipal à ces initiatives. Peu désireux de se prononcer, comme il semble être le cas aujourd'hui sur la question, les groupes de Droite avaient fait voter le retrait de la proposition de l'ordre du jour, le sujet n'avait même pas été abordé.

Quelques années plus tard, on est un peu plus loin, on aborde au moins le sujet, on a la décence de bien vouloir en parler, même si, à un moment donné, on dit qu'on n'a pas de conseil à donner aux citoyens, il me semble qu'on l'a fait pour le transfert des charges de l'OCPA sur les communes. Je trouve tout à fait dommage que, finalement, chacun des partis ici présents ait mis dans sa campagne, au moment des votations, la question du vote des étrangers, donc là cela faisait bien et cela faisait voter un peu pour, et puis que finalement, au moment où il faut, peut-être prendre la parole et pouvoir dire les choses, et bien on ne le fait plus.

Il me semble que les différents partis s'étaient engagés lors des élections municipales à promouvoir les droits des étrangers, et qu'il me semblait qu'il devait n'y avoir aucun problème ce soir, si chacun respectait ce à quoi il s'était engagé. Donc fidèle à son engagement, il y a quelques années, le groupe Alliance de Gauche encourage chacun à aller voter lors de la votation du 24 avril dans le sens de l'équité la plus élémentaire, c'est-à-dire, en offrant à chacun, qui vit, travaille et participe souvent activement à la vie associative et sociale, non seulement des obligations, mais également le droit de s'exprimer et de participer aux décisions.

Nous nous réjouissons du renouveau et de l'élan que cela ne manquerait pas d'apporter à notre vie communale, et nous voterons bien sûr la résolution.

M. ZEHFUS : J'aimerais rappeler à tous les Conseillers municipaux qu'il y a 2919 jours exactement, rassurez-vous, j'ai tenu le compte des années bissextiles, soit 8 ans déjà, c'était le 20 mars 1997, notre Conseil municipal a débattu une résolution presque identique. Pour mémoire, elle avait été refusée par 14 non contre 13 oui et 1 abstention.

Il y avait un mouton noir parmi le groupe initiateur, celui qui vous parle actuellement. Malgré les recommandations d'une actuelle Conseillère fédérale, on m'a bien dit, tu t'abstiens ou tu vas à la buvette pendant la votation, il n'y a pas de buvette ici, je ne m'étais pas abstenu et je m'étais opposé à cette résolution.

Donc, il y a 2919 jours, le débat avait été long et animé, et une Conseillère municipale avait pris la parole, et cette Conseillère municipale avait vécu bien des choses avant la guerre, puisque la majorité d'entre nous n'ont pas vécu la deuxième guerre mondiale (procès-verbal du 20 mars 1997, page 698) je vous lis sa brève interpellation :

« Je me sens interpellée par la résolution et par tout ce qui a été dit. Je vis en Suisse depuis presque 30 ans. Lorsque j'ai décidé d'être naturalisée, c'était pour être active sur le plan social et politique. Je rejoins ce qui a été dit ici. Si quelqu'un veut être participant, c'est la naturalisation qu'il faut demander, ce n'est pas par ce genre de considérant. Je ne pense pas que beaucoup de personnes, qui sont non suisses, vont

Séance ordinaire du 17 mars 2005

être actives dans la vie politique et dans la vie communale. Je crois que les personnes qui veulent être actives ont la voie de la naturalisation ».

C'était tout à fait exact, je n'ai pas grand chose à ajouter aux paroles de cette élue. Mais qu'est-ce que recherche mon groupe avec cette résolution ? Des électeurs, je ne pense pas, les dernières élections au Conseil municipal ont renforcé mon groupe. Des élus ? Peut-être, étant donné qu'ils ne se bousculent pas non plus pour se présenter aux élections. Voilà, en mon nom, j'ai dit.

M. RICHERT : Je n'avais pas du tout l'intention d'intervenir à ce sujet ce soir, je veux quand même le faire, même si je ne suis pas en forme pour des raisons personnelles. Je voulais juste signaler à mon collègue, M. Augsburg, qui était effectivement présent au débat d'hier soir au Collectif Palettes, que j'y étais aussi. Il a dit qu'il n'y avait pas d'élus socialistes, je n'ai pas à défendre ce parti, mais j'ai simplement constaté qu'il y avait 3 anciens élus socialistes qui étaient là.

Je suis sensible aux arguments de Mme Casutt et ne suis pas loin de les partager, mais je n'aime pas trop sa formulation. Je dirai que ce n'est probablement pas le rôle d'un législatif d'une commune de donner des consignes de vote sur une initiative ou sur un référendum cantonal, c'est le rôle par contre d'associations, de partis politiques, de groupes de pression divers, mais pas d'un législatif.

Pourtant, je considère cette votation comme quelque chose de tout à fait exceptionnel qui suit d'ailleurs la voie d'autres cantons romands et, j'adhère totalement à ces initiatives, je regrette d'ailleurs qu'elles soient séparées, mais je n'ai pas très bien compris pour quelle raison. Je trouve aussi dommage qu'on propose deux résolutions du côté socialiste, et non pas une. Je me rallierai à cette proposition, à titre exceptionnel, tout en comprenant les motivations du groupe Démocrate-chrétien.

M. PEREZ-IRIARTE : A mon avis, ce soir c'est une affaire de principe, compte tenu de la déclaration faite par les représentants des partis Démocrate-chrétien et Radical, je vois qu'en ville de Genève, hier soir, ils ont invité les citoyens de la ville de Genève à un double vote concernant l'initiative « J'y vis, j'y vote ». C'est une question de laisser cela à une initiative de partis, parce que vos partis, selon la déclaration de plusieurs membres qui font partie de déclarations de plusieurs membres de « J'y vis, j'y vote ». En effet, ils ne disent pas la même chose que vous.

Par contre un Radical disait hier soir que l'évolution du droit de vote pour les étrangers évolue et cette évolution est apparemment naturelle, compte tenu, qu'à une époque, les protestants, le droit de vote a été d'abord entendu par les catholiques, ensuite aux hommes et ensuite aux femmes, ça c'est l'évolution du droit de vote. Aujourd'hui, cela me semble tellement naturel, alors que l'élargissement du droit de vote est aux étrangers, c'est un cadeau que nous devons nous faire nous-mêmes.

J'ai le sentiment que c'est un débat peut-être ancien que nous avons déjà traité ici, mais pas seulement ici, dans toute la Suisse et même en Europe, même en 2001, lors de la construction du projet de loi 7913 et en amont, il y a eu diverses résolutions, et maintenant de 9 communes représentant plus de 60 % de la population du canton qui ont été appuyées par le Grand Conseil, à la majorité de Droite, ce qui a permis de voter la loi 7913 par 48 % de la population genevoise. C'est fort possible, qu'aujourd'hui, 4 ans plus tard, cette loi, elle passe. Il me semble que ce serait intelligent de nous manifester auprès de ces 50 % de Lancéens, nous si nous sommes

Séance ordinaire du 17 mars 2005

35, mais il y a 14 % de double-nationaux, il y a tous les naturalisés comme moi, et parmi les autres qui sont dans cette salle, il faut y compter parce que nous avons été étrangers. Nous avons cette sensibilité et nous avons des familles.

Je ne veux pas entrer dans les détails, mais c'est un projet suisse d'apprentissage et de partage. Effectivement, il y a 4 ans, Albert Rodrick dans la Commission des droits publics du Grand Conseil avait poussé à fond pour ne pas séparer les droits d'éligibilité du droit de vote, c'est vrai. A l'époque, les partis bourgeois avaient dit : si vous arrivez à séparer cela, on est d'accord. Ils étaient prêts à voter, c'était trop tôt, mais nous avons appris, et la preuve c'est que ce collectif « J'y vis, j'y vote » aujourd'hui proposé par les gens de Gauche, du Centre et de Droite a modifié un projet fort intelligent. Il faut dire que le droit politique aux étrangers est non seulement un moyen d'enrichir la diversité de la démocratie dans notre pays, mais aussi un moyen d'intégration sociale, processus indispensable de la qualité d'une société. Si ce sont des petits droits qu'il faut voter dans la commune, il me semble que c'est un grand pas en avant, et si c'est l'autre, tous les droits que le peuple a votés, il me semble que ce sera un grand pas en avant.

Nous, autorité politique élue par le peuple de Lancy, on devrait, dans tous les cas de figure, être pour l'élargissement des droits. Quelle politique avons-nous vis-à-vis de la population étrangère ? Personne n'a répondu à cette question.

M. AESCHBACHER : Est-ce que je peux vous demander de conclure ? Je crois qu'on a compris votre point de vue. Je pense qu'on peut aller à l'essentiel.

M. PEREZ-IRIARTE : Je vais conclure. Il y a de nombreux cantons qui ont déjà accordé le droit politique aux étrangers, cantons de Vaud, Fribourg, Neuchâtel et le Jura. Je vous dirai que 50 % des actifs de la Ville de Genève, dont ceux-ci font tourner la boutique fiscale ne possèdent pas de passeport suisse et sont privés de tout droit de pouvoir de décision. Cette initiative a été signée par 12'000 personnes, c'est-à-dire 2'000 de plus. Alors, aujourd'hui, nous sommes face à un choix de société, il ne s'agit pas d'un problème, comme vous l'avez présenté tout à l'heure, est-ce que nous voulons vivre avec les autres ? Est-ce que nous voulons les exclure de la collectivité humaine ? C'est cela la question. Je pense que ce serait bien à l'unanimité qu'on puisse envoyer un signal fort aux Lancées, aux citoyens qui ont le droit de vote, pour avoir une qualité de vie durable et solidaire. Je crois que c'est bon pour les habitants de Lancy et bon pour la Ville de Lancy.

Nous vous proposons de passer aux actes concrets, de bien vouloir accepter cette résolution, mais également de mandater le Conseil administratif afin d'accorder le niveau politique pour les ressortissants étrangers.

Mme CASUTT : Juste pour vous dire, on vient de passer 20 minutes à débattre une résolution qui concerne un projet qui est quand même cantonal, qui est soutenu par la plupart de nos partis. Je pense qu'il y a peut-être d'autres sujets communaux qui devraient plus nous interpeller que ce type de projet, qui est déjà soutenu. Si chaque fois, qu'il y a des sujets un peu chauds en votation, on passe ½ heure à discuter, on oublie peut-être d'autres sujets à traiter sur la commune. Comme vous l'avez dit, on a été élus à la commune de Lancy par les citoyens de Lancy, donc il faut quand même qu'on travaille pour eux, et non pas pour d'autres choses. Il faut qu'on arrête de se perdre dans des choses qui vont peut-être vous permettre d'avoir un meilleur

Séance ordinaire du 17 mars 2005

électorat. Ce n'est pas par rapport à la discussion, à la votation ou au sujet, c'est par rapport à la résolution en elle-même sur ce qu'elle dit.

M. PROGIN : A l'instar de mes collègues, je pense que c'était une force de notre assemblée de ne pas se perdre dans les grandes digressions de politique politicienne et j'aurai souhaité que ça perdure.

M. PEREZ-IRIARTE : Je pense qu'il faut envoyer un message à tous ces enfants qui sont à Lancy-Natation par exemple, à ces milliers d'enfants d'étrangers qui sont dans nos écoles. Je pense qu'il faut envoyer un message positif aux parents, aux familles d'origines étrangères dans la commune et leur dire : nous voulons construire un avenir ensemble.

M. ALONSO : Je voulais juste rejoindre un peu les propos de mon collègue M. Perez-Iriarte. Je trouve tout de même assez préoccupant qu'on s'occupe, pendant des heures dans des commissions, à écouter les états d'âme de tout un chacun, c'est une visée professionnelle, et qu'on n'ait pas le temps, à Lancy, de discuter, juste de donner un signal à notre population, ce n'est pas la population d'ailleurs, c'est notre population, celle qui ne nous a pas élus, et qu'à cette population-là, vous venez bien avec votre parti si vous voulez bien et, quand on dit cela, on est accusé d'électoraliste. Mais voyons, vous n'avez jamais fait de campagne vous ? C'est quoi cela ? A chaque fois que l'on propose quelque chose d'un peu nouveau, il y a des réactions de la Droite.

Je vous demande M. le Président de faire respecter cette assemblée à la Droite, merci.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Je serai très brève. Je suis assez d'accord avec l'opinion répandue dans cette assemblée que nous n'avons pas vocation ici de nous prononcer sur des objets de votes cantonaux. Néanmoins, je pense que, compte tenu de la nature de cet objet bien particulier, il mérite l'exceptionnalité de ce discours et de cette résolution.

M. AESCHBACHER : J'aimerais être mis au bénéfice de l'article 2.2.3. qui permet au Président du Conseil municipal de participer au débat, en demandant au Vice-président de remplacer le temps que je puisse faire mon intervention au nom de notre groupe Libéral.

M. ZEHFUS : Vous avez la parole, M. Aeschbacher.

M. AESCHBACHER : Merci M. le Vice-président. Le groupe Libéral s'étonne de la démarche consistant à faire prendre position notre Conseil sur un sujet où tous les acteurs, qu'ils soient partis politiques ou mouvements engagés, ont déjà informé le corps électoral de leur position et continueront à le faire d'ici la votation.

Ce procédé est digne des anciennes républiques soviétiques où le peuple n'était pas libre de penser par lui-même.

De plus, les considérants énoncés dans cette résolution laissent plus que perplexe, j'en veux pour preuve, la partie consistant à déclarer comme légitime que celles et ceux qui payent des impôts puissent avoir leur mot à dire sur leur redistribution, ce qui veut dire, a posteriori, que ceux qui ne payent pas d'impôts devraient donc être privés de leurs droits civiques ...

Séance ordinaire du 17 mars 2005

Les initiants, pour leur part, énoncent dans leur brochure de présentation que c'est la solution européenne qui a été choisie, je tiens ici à rappeler que seuls les citoyens issus d'un pays européen et résidant dans un autre pays européen ont le droit de vote au niveau municipal en Europe..

Pour terminer, aujourd'hui, la citoyenneté suisse peut être acquise de manière facilitée et sans grever, comme autrefois, le budget des familles ou des personnes qui souhaitent se naturaliser. Elles peuvent même conserver leur ancienne nationalité.

Alors je dirais pour conclure : « J'y vis, je me naturalise, et ensuite je voterai ».

Le groupe Libéral refusera donc bien sûr ces deux résolutions.

M. ZEHFUS : Quelqu'un veut prendre la parole ? M. le Président, je vous laisse reprendre votre place.

M. AESCHBACHER : Merci, M. le Vice-président.

Mme JELK-PEILA : Je voulais simplement dire que, si la violence que certains propos qui ont été tenus ici n'est pas comparable à la violence qui a été faite la dernière fois, de refuser l'entrée en matière, je trouve qu'il y a un manque de respect évident chez certaines personnes, notamment ceux qui se permettent de dire : « on a même accordé le droit de vote aux femmes, à quand les chiens ? ». De faire des remarques de ce type-là, en profitant souvent d'être assis au Bureau, je trouve ce manque de respect à la mesure du manque de respect que l'on a pour tous les citoyens de Lancy, pour tous les habitants de Lancy, qui devraient pouvoir, dans le cadre de la commune, et même si c'est une votation cantonale, c'est un objet de politique communale, devraient pouvoir s'exprimer, et être respectés.

Je constate aussi un manque de respect vis-à-vis de certains de nos collègues ici dans la salle qui ont été par le passé d'origine étrangère, presque chacun de nous en a une, et que ce manque de respect est tout à fait inacceptable, et n'augure pas quelque chose de bon. Dans ce sens-là, je suis choquée par des réactions que j'ai entendues.

Mme BUUNK-DROZ : Je voulais aussi m'exprimer. Je ne suis pas du tout choquée parce que je trouve que chacun a le droit de s'exprimer, c'est le jeu démocratique, et je remercie tous ceux qui ont pris la parole ce soir. J'espérais bien qu'il y ait un débat, ce débat est important, et j'espère, je ne sais pas s'il y a quelqu'un de la presse ici pour en donner l'écho dans la presse demain. Ce serait intéressant de voir comment la commune de Lancy réagit vis-à-vis de ses hôtes étrangers qui sont justement ces hôtes qui nous enrichissent par leur culture, mais qui ne vont pas forcément se naturaliser parce qu'à ce moment-là, il y a peut-être moins d'enrichissement si on se naturalise, il vaut mieux rester fidèle à son pays et avoir un échange.

Vous savez l'harmonie, ce n'est pas toujours ce qui sonne bien, ce n'est pas parce que nous sommes intéressés, et les corps étrangers, dans l'harmonie, sont justement ceux qui l'enrichissent.

Je voudrais rassurer M. Augsburg, personnellement, si j'ai pris la parole, c'est parce que j'ai des convictions et ce n'est pas du tout une manœuvre politique. D'autres en font, cela ne me regarde pas, personnellement, je fais de la politique par conviction et sans arrière pensée. Ensuite, je pense que là, on a une magnifique fleur à offrir à nos

Séance ordinaire du 17 mars 2005

étrangers qui déjà travaillent dans nos sociétés et qui sont très engagés, il y en a de très nombreux.

M. FAVRE : J'ai une remarque à titre personnel parce que je ne veux pas entrer dans le débat. Le titre de l'initiative « J'y vis, j'y vote » est trompeur, je suis d'accord à condition que les étrangers perdent l'équivalent du droit de vote dans leurs pays, s'ils n'y vivent pas. Certains parmi nous vont voter dans leur pays d'origine pour s'exprimer politiquement, ils n'y vivent pas, ne paient pas d'impôts. Alors là, je ne suis pas d'accord.

M. RICHERT : Pour ma part, j'espère qu'on va clore assez vite le débat. J'aimerais juste vous dire une petite chose. Je crois qu'on confond deux choses très différentes, je crois qu'on est en train de discuter sur est-ce qu'on est d'accord oui ou non d'adopter deux résolutions pour promouvoir l'initiative « J'y vis, j'y vote ».

Or, j'entends, notre Président par exemple, mais d'autres personnes sur ma droite, mais qui sont plutôt à gauche pardon, qui prennent position sur l'initiative elle-même, ce n'est pas cela qu'on nous demande. On nous demande de prendre position sur les résolutions proposées par le parti Socialiste. Ne pas donner nos états d'âme.

M. AESCHBACHER : Si j'ai bien compris, il y a deux propositions de résolution. Une proposition de résolution que j'appellerai « l'aînée » qui inciterait la population lancéenne à voter les deux initiatives. La deuxième, une résolution que j'appellerai « la cadette » qui inciterait la population lancéenne à accepter l'initiative « cadette » qui est donc uniquement le droit de vote des étrangers dans la commune.

Je vous propose de passer au vote de la première initiative qui est donc celle que j'appellerai « l'aînée », qui concerne la résolution qui donnerait un avenant en faveur du droit de vote et d'éligibilité dans les deux initiatives.

M. PEREZ-IRIARTE : Dans le cas de la « cadette », elle ne concerne que le droit de signer des initiatives, pas de voter.

M. AESCHBACHER : Je ne suis pas d'accord avec vous M. Perez-Iriarte. L'initiative « la cadette » donne uniquement le droit de vote, alors que l'initiative « l'aînée » donne le droit de vote et d'éligibilité au niveau communal.

Donc, je vous propose de passer au vote de la résolution « l'aînée » qui soutiendrait l'initiative donnant le droit de vote et d'éligibilité au niveau communal.

L'initiative « l'aînée » est refusée par 13 oui – 16 non – 1 abstention.

M. AESCHBACHER : Je vous propose de passer à la deuxième résolution qui est la résolution dite « la cadette » qui propose de soutenir l'initiative donnant le droit de vote au niveau communal uniquement.

L'initiative « la cadette » est refusée par 14 oui – 16 non.

Séance ordinaire du 17 mars 2005

10. PRESENTATION DES COMPTES 2004

M. LANCE : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, au nom du Conseil administratif, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter les comptes 2004 de notre Ville.

Malgré une conjoncture peu favorable, ~~une~~ dégradation quasi générale des finances publiques, nos comptes affichent ~~une fois de plus,~~ un résultat largement positif dû à une vue prudente des recettes fiscales, induisant une maîtrise budgétaire des charges, ~~mais surtout~~ à des économies sur les dépenses et à une charge financière largement inférieure au budget, suite à des travaux d'investissements non réalisés.

Tableau 1 :

Les revenus, sans les immeubles, s'inscrivent à Fr. 67,83 millions alors que le budget prévoyait un total de Fr. 70,47 millions, soit un montant inférieur de Fr. 2,64 millions.

Le total des charges s'inscrit à Fr. 65,34 millions alors que le budget prévoyait un total de Fr. 70,85 millions, soit un montant inférieur de Fr. 5,51 millions.

Compte tenu de ces éléments et du résultat du patrimoine financier s'élevant à Fr. 3,56 millions, maintenant entièrement reconnu dans les comptes communaux suite à la modification de la méthode de comptabilisation, l'excédent de recettes total s'élève à Fr. 6,05 millions.

Tableau 2 :

Pour une meilleure interprétation de ce résultat, je vous donne ci-après, sa décomposition en écarts en partant du résultat net du budget 2004 :

Résultat net du B2004	Fr. 0,17 mio
Economies sur les dépenses	Fr. 3.80 mios
Effet net des pertes et provisions fiscales	Fr. 0.90 mio
Autres revenus	Fr 0.78 mio
Changement de méthode comptable pour les immeubles	Fr. 0.40 mio
Résultat final 2004	Fr. 6.05 mios

Tableau 3 :

En regard du budget 2004, par nature, nous relevons les écarts positifs et importants suivants :

des intérêts passifs plus faibles	- Fr. 1,47 millions (- 26,96 %)
des amortissements (P.A. et fiscaux) moins élevés que prévus	- Fr. 1,38 millions (-10,93 %)
des charges de personnel moins élevées que prévues	- Fr. 1,28 million (- 6,48 %)
des subventions accordées moins élevées que prévues	- Fr. 0.75 million (- 9,55 %)

Mise en forme : Puces et numéros

Mise en forme : Puces et numéros

Mise en forme : Puces et numéros

Séance ordinaire du 17 mars 2005**Tableau 4 :**

Nous enregistrons un écart négatif significatif de Fr. 2,25 millions sur la rubrique « revenus des biens » représenté par l'abandon du revenu des intérêts des fonds propres sur immeubles compensé par le revenu des immeubles de Fr. 2,90 millions, maintenant reconnu dans son intégralité dans les comptes communaux.

Cela étant, examinons maintenant en détail les différents éléments que constituent les comptes 2004 :

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

1.1. LES REVENUS**Tableau 5 :**

Leur total, en tenant compte du résultat du Patrimoine financier, s'élève à Fr. 71,39 millions contre Fr. 71,85 millions aux comptes 2003, et Fr. 71,02 millions au budget 2004. La diminution de 2003 à 2004 est de Fr. 0,46 million ou de 0,65 %.

Tableau 6 :

Comme vous le savez, l'essentiel de nos revenus provient du produit de l'impôt communal. En valeur de production brute, cette rubrique évolue comme suit en ce qui concerne les personnes physiques :

AUX COMPTES 2002	52.51 mios	(+18.8 % sur 2001)
AUX COMPTES 2003	45.21 mios	(-13.9 % sur 2002)
AUX COMPTES 2004	46.01 mios	(+1.78 % sur 2003)
AU BUDGET 2004	47.61 mios	
AU BUDGET 2005	48.06 mios	

Nous constatons une légère progression de la production globale des personnes physiques par rapport à 2003. Cette progression doit être néanmoins analysée avec prudence. En effet, nous constatons que les correctifs d'estimation des années antérieures sont plus ou moins neutres alors que l'estimation 2004 par rapport à 2003 enregistre une baisse de 1 %, ce qui indique un tassement dans les recettes fiscales des personnes physiques.

Le résultat 2004 appelle les commentaires suivants :

Pour les impôts soumis au barème ordinaire, la production 2002 se solde par un écart positif de Fr. 633'000.--, ou +1,8 % par rapport à l'estimation utilisée dans les comptes 2002.

La production 2003, à ce jour, a été notifiée à raison de 83 %, le solde restant une estimation. Par rapport à l'estimation initiale figurant dans les comptes 2003, la production 2003 se solde par un écart négatif de Fr. 679'000.-- ou de -1,9 %.

Quant à la production 2004, il est fait état pour l'instant d'une **diminution** estimée de 1,0 % en regard de la production 2003, ce qui dénote un tassement de la progression tel que nous l'avions anticipé, à la lumière de la préparation du budget 2005, dans notre estimé 2004. Il faut relever toutefois que l'incertitude, qui affecte encore la production 2003 se reportera également sur les comptes 2005. -Nous

Séance ordinaire du 17 mars 2005

avons dès lors décidé de maintenir la provision de 20 % de la production, qui nous couvre ainsi pour le risque de fluctuation intempestive des estimations.

Dans tout cela, il y a une certitude : c'est l'impôt à la source⁷ car il est perçu de manière directe et sans reliquat. Celui-ci enregistre une progression de 1,16 % par rapport au chiffre 2003, à Fr. 10,55 millions, et représente 23 % de la production fiscale.

Le reliquat, quant à lui, marque un recul : il s'établit à Fr. 16,62 millions⁷ alors² qu'à fin 2003⁴ il était de Fr. 19,19 millions. Ce montant² qui représente⁷ 36 % des recettes fiscales des personnes physiques, est également en baisse relative par rapport à 2003 et constitue toujours un risque de récupération. Nous avons ainsi décidé de maintenir la provision sur reliquat à 50 % en l'adaptant au nouveau montant de référence, ce qui nous permet, le cas échéant, de faire face à une perte exceptionnelle.

Tableau 7 :

L'impôt communal qui frappe les personnes morales évolue quant à lui comme suit en terme de production brute :

AUX COMPTES 2002	3.83 mios	(+ 6.4 %)
AUX COMPTES 2003	3.31 mios	(- 13.6 %)
AUX COMPTES 2004	4.01 mios	(+ 21.07 %)
AU BUDGET 2004	2.41 mios	
AU BUDGET 2005	2.92 mios	

Nous enregistrons un correctif d'estimation sur l'année fiscale 2003 de Fr. 628'000⁻⁻⁻ soit + 23 % par rapport à ce qui avait été reconnu dans les comptes 2003. L'estimation de la production 2004 quant à elle progresse de Fr. 2,72 millions en 2003 à Fr. 3,25 millions soit +19 %. Cette progression ~~peut~~^{eut} être mise sur le compte ~~des excellents résultats enregistrés pas les sociétés en 2004.~~
[d'excellents résultats enregistrés en 2004 par certaines sociétés.](#)

Tableau 8 :

Quant à la taxe professionnelle, elle se présente de la façon suivante :

AUX COMPTES 2002	6.86 mios	(- 5.9 %)
AUX COMPTES 2003	6.01 mios	(- 12.4 %)
AUX COMPTES 2004	6.16 mios	(+ 2.60 %)
AU BUDGET 2004	5.81 mios	
AU BUDGET 2005	6.11 mios	

Le résultat 2004 est conforme à une situation courante, avec quelques corrections sur l'année antérieure compensées positivement par la venue de nouvelles entreprises.

Examinons plus rapidement d'autres sources de revenus. Elles évoluent de la manière suivante :

Tableaux 9 à 13 :

- les revenus divers se sont établis à Fr. 4,13 millions contre Fr. 5,67 millions en 2003. En baisse par rapport à 2003 suite à la non concrétisation des mesures

Séance ordinaire du 17 mars 2005

- conservatoires CAP budgétées dans les charges de personnel et par conséquent de la non utilisation de la provision équivalente.
- les loyers du patrimoine administratif ont atteint la somme de Fr. 3,05 millions contre Fr. 2,93 millions en 2003;
- le fonds de péréquation intercommunale nous amène Fr. 2,51 millions contre Fr. 2,54 millions en 2003 et Fr. 2,83 millions au budget 2004; ce fonds, je vous le rappelle, est alimenté par 20 % des recettes des personnes morales est ensuite réparti entre les communes;
- le fonds d'équipement communal, alimenté par le quart des bénéfices sur les ventes et adjudications immobilières, nous a permis de percevoir la somme de Fr. 1,06 million contre Fr. 1,24 million en 2003. Le budget 2004 prévoyait un montant de Fr. 0,85 million.
- le produit des intérêts se situe au même niveau qu'en 2003 à Fr. 0,20 mio, ceci suite au changement de méthode comptable dans l'enregistrement des résultats des immeubles. Le poste de revenu des intérêts chargés aux immeubles ayant été abandonné au profit d'une reconnaissance pleine et entière des résultats des immeubles dans les comptes communaux.

1.2. LES CHARGES**Tableau 14 :**

Leur total s'élève à Fr. 65,34 millions en 2004 contre Fr. 63,53 millions en 2003, soit une augmentation de Fr. 1,81 millions ou 2,84 %. Par rapport au budget 2004, les charges aux comptes 2004 sont en baisse de Fr. 5,51 millions ou 7,8 %.

Les postes essentiels des dépenses sont les suivants :

Tableaux 15 à 22 :

Charges de personnel : Fr. 18,53 millions en 2004, en diminution de Fr. 0,69 million par rapport au budget 2004 dû à des engagements différés. Le solde, soit Fr. 0,60 million, représente des mesures compensatoires suite à des changements statutaires non concrétisés par la CAP.

Biens et services : Fr. 18,24 millions en 2004 contre Fr. 17,55 millions en 2003, soit une augmentation de Fr. 0,69 millions ou 3,97 %. En regard d'un budget 2004 de Fr. 18,55 millions, les dépenses en biens et services sont cependant inférieures de Fr. 0,31 million.

Amortissements du PA : Fr. 11,13 millions en 2004 contre Fr. 10,65 millions en 2003 et Fr. 11,41 millions au budget 2004.

Subventions : Fr. 7,11 millions en 2004 contre Fr. 6,63 millions en 2003, et Fr. 7,86 millions au budget 2004. En diminution par rapport au budget 2004 de Fr. 0,75 million dû en grande partie à un ajustement des subventions par rapport aux besoins réels de la crèche Emile-Dupont.

Dédommagements versés aux collectivités publiques (SIS, Evaux, ACG, SIACG, frais de perception de l'impôt, etc.) : Fr. 4,45 millions en 2004 contre Fr. 4,24 millions en 2003 et Fr. 4,46 millions au budget 2004.

Séance ordinaire du 17 mars 2005

Intérêts passifs : Fr. 3.98 millions en 2004 contre Fr. 3,80 millions en 2003. Le budget prévoyait la somme de Fr. 5,44 millions, soit une économie de Fr. 1,46 million. Cette réduction de charges provient pour l'essentiel ~~d'un à un~~ moindre appel à l'emprunt en raison, d'une part, des excellents résultats enregistrés en 2003~~7~~ et d'autre part, ~~des~~ dépenses d'investissements retardées ou différées dans le temps.

Compensation financière aux communes frontalières : Fr. 1,78 million en 2004, contre Fr. 1,75 million en 2003.

Amortissements du PF : Fr. 0,11 million en 2004 contre Fr. 0,72 million en 2003 et Fr. 1,21 millions au budget 2004. Cette baisse significative de Fr. 1,09 millions par rapport au budget 2004 provient essentiellement du retour de provisions fiscales suite à la baisse du reliquat et de la liquidation d'un cas litigieux au niveau de la taxe professionnelle.

2. DETTE COMMUNALE

Tableau 23 :

La dette communale est passée de Fr. 106,75 millions au 31 décembre 2003 à Fr. 105,75 millions douze mois plus tard, soit une diminution de Fr. 1 million. Les mouvements suivants ont été enregistrés :

- a) remboursements d'emprunts à court et long termes venus à échéance pour Fr. 19,50 millions
- b) amortissements financiers pour Fr. 1,50 million
- c) nouveaux emprunts pour Fr. 20 millions.

Tableau 24 :

Le taux moyen de la dette s'est établi à 3,82 %.

Il faut relever ici que les Fr. 105,75 millions de la dette communale peuvent être mis en parallèle avec le montant de Fr. 106,36 millions, nets de réserves, investis dans les immeubles du patrimoine financier qui, par pure hypothèse, s'ils étaient réalisés à leur valeur comptable nette, couvriraient la dette communale. Dans ce contexte, il est également utile de rappeler que, sur un plan purement économique, le rendement des immeubles devrait s'élever, pour le moins, au niveau du taux d'emprunt moyen de 3,82 %.

3. LE COMPTE D'INVESTISSEMENT

Tableau 25 :

Les crédits votés

VILLE DE LANCY

583

En 2004, le Conseil municipal a voté les crédits suivants à charge du compte des investissements :

- au patrimoine administratif Fr. 12.97 mios
- au patrimoine financier Fr. 6.79 mios
- soit un total de Fr. 19.76 mios

Séance ordinaire du 17 mars 2005

Parmi les crédits votés, la palme revient à la construction des collecteurs à la route du Grand-Lancy, liée à l'arrivée du tram, pour un montant total de Fr. 6,23 millions. Il y a eu ensuite notamment les crédits pour l'achat du bâtiment de la crèche site 10, chemin des saux Palettes pour 10, Fr. 1,05 millions, la réfection des collecteurs au chemin des Clochetons pour Fr. 0,87 million, l'achat de camions et balayeuses pour la voirie pour Fr. 0,85 million, le plan général pour l'évacuation des eaux pour Fr. 0.85 million, la réfection de la salle de gym à l'école En Sauvy pour Fr. 0,57 million.

Du côté du patrimoine financier, il convient essentiellement de relever le crédit voté pour la réfection du groupe Esserts-Louis-Bertrand pour un montant de Fr. 4,96 millions et la rénovation de façades et créations d'appartements au Pont-Butin 70 pour Fr. 1,83 millions.

Tableau 26 :

Les dépenses effectives

En 2004, nous avons effectivement dépensé la somme brute de Fr. 22,66 millions contre Fr. 44,53 millions prévus au budget, soit un écart de Fr. 21,87 millions de non dépensés. Les retards apportés à la réalisation de nombreux projets, liés notamment à des procédures administratives ou encore à des décisions différées, en sont les principales explications.

La répartition s'est faite de la manière suivante :

- a) Fr. 21,29 millions pour le patrimoine administratif, en regard d'un budget de Fr. 33,65 millions;
- b) Fr. 1,37 millions pour le patrimoine financier, pour un budget de Fr. 10,88 millions.

Tableau 27 :

Le montant de Fr. 22,66 millions dépensé a été couvert comme suit :

autofinancement par les amortissements	Fr.	11,13 millions
subventions et recettes diverses	Fr.	3,82 millions
utilisation des réserves	Fr.	<u>- 0,89 million</u>
Total	Fr.	14,06 millions

soit une insuffisance de financement de Fr. 8,6 millions. Celle-ci a été compensée par un afflux de trésorerie généré par les résultats 2003 et 2004, qui a permis de réduire la dette de Fr. 1 million.

4. CONCLUSION

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La régression des recettes fiscales par rapport aux estimations 2003 nous confirme dans notre vue prudente des années à venir, nous laissant entrevoir une certaine difficulté à équilibrer les budgets si nous ne nous fixons pas des objectifs prioritaires.

Séance ordinaire du 17 mars 2005

Nous nous devons d'être particulièrement attentifs aux nouvelles dépenses que nous engageons à long terme et aux reports de charges du canton sur les communes, qui interviendront, sans nul doute, lors des prochains exercices.

Nous restons néanmoins une Commune solide sur le plan financier et nous comptons poursuivre dans cette voie, ce qui nous permettra d'affronter l'avenir avec confiance. Nous disposons de provisions en l'état ~~probablement~~ suffisantes pour faire face à toute dégradation temporelle de la situation économique.

~~Aujourd'hui~~ Vu l'incertitude des projections budgétaires, la question d'une baisse des centimes additionnels ne se pose pas. En effet, nous ne pouvons tabler, dans un avenir ~~proche-proche~~, sur une forte progression des recettes alors que nos projets futurs, en particulier en matière d'investissements, mettront notre capacité financière à forte contribution. Nous restons convaincus, qu'avec une gestion prudente et planifiée des finances communales, nous devrions pouvoir faire face à nos ~~-~~besoins croissants sans pour autant accroître la charge fiscale.

Tout ceci autorise le Conseil administratif et votre Conseil à poursuivre les objectifs que nous nous sommes fixés, à savoir :

- continuer à mettre l'accent sur l'entretien des bâtiments et des espaces publics communaux ;
- compléter et poursuivre le renouvellement des équipements mis à disposition de la population ;
- investir dans les infrastructures en rapport avec le développement de nouveaux quartiers et répondre ainsi à des besoins clairement exprimés ;
- satisfaire enfin de manière plus générale aux besoins prépondérants de la population.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'en ai terminé. Mais avant de renvoyer à la commission des finances et logement l'examen des comptes 2004, je voudrais encore profiter de l'occasion pour remercier le Service financier pour son excellent travail et, plus particulièrement son chef, M. Jean-Michel KAESER, pour le professionnalisme dont il fait preuve et le soutien qu'il donne à l'autorité administrative. Je remercie également l'ensemble du personnel pour son appui et l'effort constant qu'il a fourni tout au long de l'année et je lui exprime, ainsi, toute la gratitude du Conseil administratif.

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

VILLE DE LANCY

585

M. ERETZIAN : J'ai appris que l'inspection cantonale des finances a établi le rapport 0426 du 22 décembre 2004 intitulé « mandat relatif à la Fondation du stade de Genève ».

Je demande à M. le Maire que les Conseillers municipaux prennent connaissance de ce rapport. Je le prie donc d'en faire la demande par écrit au Conseil d'Etat, selon la procédure habituelle et de bien vouloir nous transmettre ce dernier.

M. FAVRE : J'ai une demande, est-il possible de déplacer la séance du Conseil municipal agendée au 26 mai au mercredi 25 pour cause de campagne électorale au

Séance ordinaire du 17 mars 2005

Grand Conseil, notre parti a une réunion importante ce jour-là. Le parti Démocrate-chrétien de Lancy aimerait bien pouvoir y participer.

Mme CASUTT : Juste une petite annonce, ce samedi le FC Grand-Lancy organise un tournoi de cartes dès 15 heures, vous êtes les bienvenus.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Je voudrais juste profiter de cette tribune, avec les primevères qui pointent maintenant le bout de leur nez, pour remercier tous les employés du Service des parcs, promenades et maintenance pour leur engagement et leur dévouement durant cet hiver qui a été le plus rude depuis 1985.

M. LANCE : En réponse à la demande de M. Eretzian, j'en prends note et ferai en sorte de vous remettre ce rapport lors d'une prochaine séance de la Commission des finances et logement.

Concernant la proposition de M. Favre, j'aimerais simplement lui dire que nous avons agendé le mercredi 25 mai à 18.30 heures la remise du Mérite de Lancy. Il ne sera donc pas possible de déplacer cette séance au mercredi.

M. AESCHBACHER : Je clos cette séance et vous souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 22 heures.

Le Secrétaire :

Bernard DESPLANDS

Le Président :

Thierry AESCHBACHER